



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
6 mars 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion
de l'intégration et de la coopération économiques
Deuxième session
Genève, 19-20 mai 2014
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Bilan de la contribution de formes efficaces de coopération aux objectifs du Millénaire pour le développement et de leur évolution dans le domaine du commerce et du développement.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1 Élection du Bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

* Retirage pour raisons techniques le 9 avril 2014.

GE.14-50403 (F) 190314 190314



* 1 4 5 0 4 0 3 *

Merci de recycler 



Documentation

TD/B/C.I/MEM.6/4

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3**Bilan de la contribution de formes efficaces de coopération aux objectifs du Millénaire pour le développement et de leur évolution dans le domaine du commerce et du développement**

3. La deuxième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques aura lieu conformément au mandat approuvé par le Bureau du Conseil du commerce et du développement le 18 septembre 2013. Les participants passeront en revue la contribution de différentes formes de coopération internationale aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), afin de déterminer les domaines dans lesquels cette coopération internationale a été la plus fructueuse et d'identifier les principaux facteurs à l'origine de ces bons résultats.

4. Dans la Déclaration du Millénaire qu'elle a adoptée à l'unanimité en septembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est engagée à atteindre huit objectifs d'ici à 2015. Ce sont les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui sont devenus les critères de référence pour juger des actions menées en faveur du développement au niveau international. Bon nombre de modes de coopération efficaces ont déjà été institués pour appuyer ces objectifs. Les OMD, en particulier l'objectif 8, prévoient des cibles et des indicateurs dans les domaines du commerce et du développement. Font notamment partie des cibles à atteindre: la mise en place d'un système commercial multilatéral non discriminatoire, l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés, l'instauration d'un système financier orienté vers le développement, l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, le renforcement de l'aide publique au développement pour réduire la pauvreté et contribuer au développement, les transferts de technologie vers les pays pauvres et les stratégies visant à assurer aux jeunes des emplois décents et productifs. Il est largement admis que les OMD ont placé la réduction générale de la pauvreté au centre du programme de développement. Quant à savoir si les différentes cibles ont bien été atteintes, tout dépend des objectifs et des pays considérés.

5. Au cours de cette deuxième session, les participants examineront les progrès accomplis dans la réalisation des OMD, en particulier de l'objectif 8, et proposeront des moyens de renforcer la coopération internationale en vue d'atteindre les cibles visées. Les experts sont invités à faire part de leurs points de vue et à mettre en évidence des questions particulières en rapport avec leurs domaines de compétence.

6. Le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique afin de faciliter le débat. De plus, les experts sont invités à rédiger des articles sur les questions à l'ordre du jour. Ces contributions seront distribuées pendant la réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.6/5

Bilan de la contribution de formes efficaces de coopération aux objectifs du Millénaire pour le développement et de leur évolution dans le domaine du commerce et du développement

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

7. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (5 à 12 pages environ) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus. Ils doivent être communiqués à l'avance au secrétariat de la CNUCED et être adressés à M. Piergiuseppe Fortunato, Palais des Nations, CH-1211, Genève (Suisse); téléphone: +41 22 917 5647; télécopieur: +41 22 917 0050; courriel: piergiuseppe.fortunato@unctad.org.
